



Conseil de sécurité

Distr. générale
28 novembre 2011
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine et sur les activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays

I. Introduction

1. Le présent rapport fait suite à la demande exprimée par le Conseil de sécurité dans la déclaration de son président en date du 26 septembre 2001 (S/PRST/2001/25) par laquelle le Conseil me priait de le tenir régulièrement informé des activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA) et de la situation dans ce pays.

2. Dans le prolongement de mon précédent rapport (S/2011/311) en date du 16 mai 2011, il fait le point des faits survenus dans ce pays dans les domaines politique, socioéconomique et humanitaire, et sur le plan de la sécurité et des droits de l'homme et rend compte des activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA), qui a succédé au BONUCA en janvier 2010.

3. La période à l'examen a été marquée par les événements suivants : a) la tenue des élections législatives partielles du 4 septembre, boycottées par l'opposition; b) les progrès importants du désarmement et de la démobilisation des ex-combattants du nord-ouest, mais l'absence persistante de perspectives claires de réintégration; c) l'engagement pris par le dernier groupe armé national d'adhérer à l'Accord de paix global de Libreville signé en juin 2008; d) la détérioration de la sécurité dans le nord-est à la suite des affrontements entre deux groupes armés; e) les progrès très limités de la réforme du secteur de la sécurité, bien qu'elle soit une recommandation essentielle du dialogue politique sans exclusive de décembre 2008; f) la table ronde des partenaires, les 16 et 17 juin à Bruxelles; et g) les tensions socioéconomiques qui couvent dans la capitale.

II. Situation politique

4. La Cour constitutionnelle a annulé près de 20 % des résultats des élections législatives des 23 janvier et 27 mars au motif d'irrégularités et ordonné la tenue de 13 nouvelles élections ainsi que d'une autre qui n'avait pas eu lieu à Bouar. En

* Nouveau tirage pour raisons techniques (9 décembre 2011).



l'absence de la Commission électorale indépendante, dissoute à la suite des scrutins de janvier et de mars, le Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation a mis sur pied, le 14 juillet, un comité de transition chargé des élections qui assurera les tâches suivantes : a) préparation et organisation d'élections législatives partielles dans les 14 circonscriptions à pourvoir; b) élaboration d'un cadre juridique pour la création du Secrétariat technique permanent qui sera chargé d'organiser les élections futures; et c) révision du code électoral à la lumière des enseignements à retenir des élections tenues plus tôt dans l'année.

5. Le 4 septembre, les élections partielles dans les 14 circonscriptions se sont déroulées dans le calme. L'opposition, notamment la coalition dite du Front pour l'annulation et la reprise des élections 2011 (FARE), les a boycottées. Le comité de transition a publié les résultats le 7 septembre et la Cour constitutionnelle les a confirmés pour 13 circonscriptions le 26 octobre. L'élection de Bouar a été invalidée et fera l'objet d'un nouveau scrutin. Le parti au pouvoir, le Kwa Na Kwa (KNK), a remporté sept sièges, les candidats indépendants en ont gagné trois et les partis affiliés au KNK deux. Malgré le boycott de l'ancien parti au pouvoir, le Mouvement de libération du peuple centrafricain (MLPC), l'un de ses membres s'est présenté et a été élu. À la suite de ces élections, les 104 sièges à l'Assemblée nationale sont répartis comme suit : 62 pour le KNK, 28 pour les candidats indépendants, 11 pour les partis affiliés au KNK, 2 pour le MLPC, et 1 pour le Rassemblement démocratique centrafricain. L'Assemblée comporte 13 femmes. Avec 73 sièges sur 104, le KNK et ses partis affiliés y sont largement majoritaires. Fort de sa majorité parlementaire, le Gouvernement dispose d'une confortable marge de manœuvre pour mettre en œuvre son programme, que le Premier ministre Faustin Archange Touadera a présenté le 18 mai à l'Assemblée nationale.

6. Le Gouvernement concentre maintenant ses efforts sur la réforme du code électoral et la création d'un organe électoral permanent. Du 1^{er} octobre au 6 novembre, dans le cadre du projet d'assistance électorale du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), un voyage d'étude a été organisé au Bénin, au Cameroun, au Canada, au Ghana et au Sénégal à l'intention du Ministre de l'administration territoriale et de la décentralisation ainsi que des fonctionnaires du Ministère pour leur permettre d'acquérir les meilleures pratiques en s'inspirant de l'expérience de ces pays en matière de création et de renforcement des capacités d'administrations électorales à caractère professionnel et sans exclusive.

7. Avec l'aide d'un haut responsable de la Division de l'assistance électorale du Département des affaires politiques, ma Représentante spéciale a organisé en août une série de rencontres avec des parties prenantes nationales et internationales, dont des responsables de la majorité présidentielle et de l'opposition, le Président de l'Assemblée nationale, des représentants des organisations de la société civile et des membres de la communauté diplomatique, pour solliciter leur avis sur le processus électoral et les réformes à lui apporter et pour recenser les domaines de concordance. Des rencontres avec des membres de FARE, la Représentante spéciale a conclu qu'ils étaient d'accord pour dialoguer avec le Gouvernement mais qu'ils continuaient d'exiger de nouvelles élections législatives car ils sont convaincus que seul un gouvernement de consensus comprenant des représentants de l'opposition serait en mesure d'apaiser les tensions politiques et d'ouvrir la voie à de vraies réformes électorales.

8. Parmi les parties prenantes nationales et internationales, une convergence de vues se dégage pour estimer que les réformes électorales devraient être conduites d'une manière consensuelle et sans exclusive. La révision du code électoral et la création d'un organe électoral permanent pourraient offrir une chance au Gouvernement et à l'opposition de renouer le dialogue sur les questions d'intérêt commun. Le Gouvernement prévoit d'organiser, fin novembre 2011, une réunion avec les parties prenantes du pays sur les réformes électorales.

9. Cependant, les rapports entre le Gouvernement et l'opposition restent difficiles. Le 27 août, un rassemblement organisé par FARE à Bangui et autorisé grâce à l'entremise du BINUCA, a été, semble-t-il, perturbé par des sympathisants du KNK, ce qui aurait fait sept blessés et des dégâts à deux voitures. Le 10 septembre, le Gouvernement a empêché le MLPC de tenir un rassemblement à Bangui au motif que l'autorisation du Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation n'avait pas été obtenue. Les dirigeants de l'opposition ont vivement reproché au Gouvernement de ne pas respecter les principes démocratiques de base, notamment la liberté de réunion, qui est garantie par la Constitution. Le Gouvernement a répondu que les partis d'opposition devaient solliciter une autorisation en bonne et due forme pour leurs rassemblements. À cet égard, le Premier Ministre a informé ma Représentante spéciale que le Gouvernement avait l'intention de clarifier la loi sur les rassemblements politiques.

III. Conditions de sécurité

10. L'absence d'autorité de l'État en dehors de la capitale a entraîné un grave vide sécuritaire dans de nombreuses parties du pays. Les forces nationales de sécurité et de défense, qui devraient agir comme les principaux garants de la sécurité dans les régions reculées, manquent de ressources et sont en grande partie incapables d'assumer leurs responsabilités. Le Gouvernement n'assure toujours pas une sécurité adéquate dans les régions où le désarmement et la démobilisation des combattants et le démantèlement des points de contrôle ont été exécutés en application d'accords entre lui et les groupes armés, et entre ces groupes eux-mêmes. Si les conditions de sécurité dans l'ouest n'ont relativement pas été troublées, des affrontements entre groupes armés et des violences épisodiques, d'ailleurs moins fréquentes, commises, semble-t-il, par l'Armée de résistance du Seigneur (ARS), ont eu lieu dans l'est du pays.

11. En vue d'améliorer l'échange d'informations et la coordination avec le Gouvernement et ses partenaires, le BINUCA a désigné un coordonnateur chargé des activités relatives à l'ARS et mis en place un groupe de travail comprenant des responsables gouvernementaux, des représentants des ambassades accréditées auprès de la République centrafricaine, des organisations régionales et sous-régionales et l'équipe de pays des Nations Unies. Il a été demandé à la Mission de consolidation de la paix en Centrafrique (MICOPAX) de se joindre en observateur au groupe de travail.

12. La présence de groupes armés comprenant de nombreux combattants étrangers continue de menacer gravement la paix et la stabilité des pays et même l'ensemble de la région. Le 23 mai, les présidents du Tchad, du Soudan et de la République centrafricaine ont signé à Khartoum un accord tripartite visant à organiser des patrouilles conjointes pour renforcer la sécurité dans les zones frontalières. Cet

accord n'a pas encore été mis en œuvre. La trente-troisième réunion du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale doit se tenir en décembre 2011 à Bangui.

13. Le processus de paix engagé avec les groupes armés a donné des résultats mitigés. Le 12 juin, le dernier groupe armé qui n'était pas partie à l'Accord de paix global de Libreville, la Convention des patriotes pour la justice et la paix (CPJP), a signé un accord de cessez-le-feu avec le Gouvernement – un événement considéré comme un pas important vers une paix durable dans le pays. Le 27 août, un groupe dissident de la CPJP dirigé par Mahamat Salle a adhéré à l'Accord de paix. Mais en septembre, l'Union des forces démocratiques pour le rassemblement (UFDR) et la CPJP se sont affrontées dans les provinces de Haute-Kotto et de Vakaga, provoquant des dégâts matériels importants et faisant des dizaines de morts parmi les combattants et la population civile. Le 20 septembre, le BINUCA a appelé à un cessez-le-feu entre les groupes armés et demandé que la protection des civils soit assurée. Par la suite, le 28 septembre, il a facilité une visite du Ministre de l'administration territoriale et de la décentralisation à Ndelé et à Biraou où il a rencontré le chef de la CPJP, Abdoulaye Hissène, et celui de l'UFDR, Zakaria Damane. À la suite de cette visite, le Médiateur national, l'archevêque Paulin Pomodimo, a été saisi de l'affaire et chargé d'en assurer le suivi. Le 8 octobre, les combattants ont signé à Bangui un accord de cessez-le-feu, sous les auspices du Gouvernement et du Médiateur national et avec l'appui des Nations Unies, de l'Union africaine et de la MICOPAX.

14. L'accord de cessez-le-feu prévoyait la cessation des hostilités par les deux groupes, la suppression de tous les points de contrôle, l'arrêt immédiat des atteintes aux droits de l'homme, le retrait de toutes les forces de la ville de Bria sous huit jours, le cantonnement des troupes dans des sites créés à cet effet et l'engagement pris par la CPJP de signer rapidement l'Accord de paix global de Libreville. L'accord de cessez-le-feu prévoyait également la création d'un mécanisme de mise en œuvre à deux niveaux, à savoir un « comité de suivi » au niveau politique, composé du Médiateur national et des représentants du Gouvernement, de la MICOPAX, du BINUCA et de l'Union africaine; et un « mécanisme de vérification » au niveau technique, comprenant des représentants des forces armées nationales, de la MICOPAX, du BINUCA, de l'UFDR et de la CPJP. Une caravane de la paix, à laquelle participaient le Médiateur national, les deux chefs des groupes armés, des dirigeants traditionnels et des chefs religieux, des parlementaires des régions touchées par le conflit, la MICOPAX, l'Union africaine et le BINUCA, a visité du 14 au 20 novembre les régions touchées par les affrontements pour donner aux populations des messages de paix, de tolérance et de réconciliation.

15. Alors que les dirigeants de l'opposition et de la société civile ont sévèrement reproché au Gouvernement de n'être apparemment capable ni de reprendre en main la totalité du territoire national ni d'empêcher l'escalade des heurts, le Gouvernement a manifesté sa détermination à répondre aux problèmes de sécurité en amenant tous les groupes armés à participer au processus de paix grâce aux efforts de médiation et de facilitation dirigés par le Médiateur national, qui a bénéficié de l'appui logistique et des conseils techniques du BINUCA. À cet égard, la Division des politiques et de la médiation du Département des affaires politiques a envoyé une équipe à Bangui pour seconder le Médiateur dans les négociations entre l'UFDR et la CPJP. Le BINUCA continuera d'appuyer activement les efforts

nationaux de médiation et de facilitation pour un suivi efficace de l'Accord de paix global de Libreville et des accords de cessez-le-feu ultérieurs.

16. Le 13 juin, le chef rebelle tchadien et soi-disant général, Baba Laddé, du Front populaire pour le redressement (FPR), groupe armé présent depuis 2008 dans le nord-ouest de la République centrafricaine, a signé avec les Médiateurs nationaux du Tchad et de la République centrafricaine un communiqué dans lequel le FPR se déclarait prêt à déposer ses armes et à entamer des pourparlers en vue de signer dans le mois un accord de paix, à condition qu'il en découle le rapatriement au Tchad de 400 à 500 de ses éléments. Depuis juillet, le Médiateur national de la République centrafricaine fait le va-et-vient entre les autorités tchadiennes et le FPR pour trouver un terrain d'entente sur les modalités de mise en œuvre de ce communiqué. Les pourparlers sont malheureusement au point mort, achoppant surtout sur la question des garanties de sécurité pour le retour au Tchad de Baba Laddé.

17. Une des factions du groupe armé dit Armée populaire pour la restauration de la démocratie (APRD), basée dans le secteur de Kaga Bandoro de la préfecture de Nana-Gribizi, fait du rapatriement au Tchad des combattants du FPR un préalable à son désarmement. Pendant ce temps, le FPR aurait continué d'acquérir des armes et de recruter abondamment dans la région, violant ainsi les engagements qu'il a pris dans le communiqué du 13 juin et compromettant la mise en œuvre sans heurts des opérations de désarmement et de démobilisation qu'il reste à mener dans le nord-ouest.

IV. Désarmement, démobilisation et réintégration (DDR)

18. Depuis mon dernier rapport, le désarmement et la démobilisation des ex-combattants ont bien avancé grâce aux activités entreprises en ce sens par le Président François Bozizé le 25 juin dans le nord-ouest du pays, suivant l'engagement pris par le Gouvernement de conclure le processus de désarmement, démobilisation et réintégration avant la fin de 2011. Dans la préfecture d'Ouham-Pendé, les opérations se sont déroulées du 13 juillet au 11 septembre. En tout, 4 777 combattants de l'APRD, dont 350 femmes, ont été désarmés et démobilisés et 3 558 armes ont été recueillies, dont 3 491 armes de fabrication artisanale et 67 armes de guerre.

19. Le Gouvernement a versé 100 000 francs CFA (222 dollars) à chaque ex-combattant et 270 000 francs CFA (600 dollars) à chaque commandant de zone, en plus des services de réinsertion et de l'indemnité de transport offerts par le PNUD. Cette première phase du processus de désarmement et de démobilisation s'est déroulée sans incident de sécurité notable. La prochaine étape sera le lancement des opérations dans la région de Kaga-Bandoro, pour 1 300 combattants de l'APRD et 121 combattants de l'Union des forces républicaines.

20. Après la création, en décembre 2010, du groupe de travail sur la réintégration, une stratégie nationale de réintégration des ex-combattants a été arrêtée et approuvée le 8 juillet par le Comité de pilotage du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Le 20 juillet, le Ministre du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration a nommé le Coordonnateur national pour la réintégration. La stratégie nationale de réintégration vise, en particulier par des activités socioéconomiques et de réconciliation, à pourvoir aux besoins de réintégration individuels des combattants démobilisés et à ceux des populations

d'accueil. Elle prévoit également l'intégration des combattants démobilisés dans les forces de sécurité et de défense et dans la fonction publique. Toutefois, le lien entre le désarmement, la démobilisation et la réintégration et la réforme du secteur de la sécurité reste à affermir. Il faut remarquer que le Gouvernement a déjà contribué aux opérations de désarmement, de démobilisation et de réintégration pour un montant estimé à 8,9 millions de dollars.

21. La mise en œuvre de la stratégie nationale de réintégration coûtera 28 millions de dollars : 8,5 millions pour les activités de réinsertion et 19,5 millions pour celles de réintégration. Il faut donc mobiliser d'urgence des ressources. Le BINUCA et l'équipe de pays des Nations Unies collaborent à cette fin pour : a) renforcer l'aptitude du récent mécanisme national de coordination pour la réintégration à définir des programmes de réintégration et à réunir des fonds; et b) exécuter des projets de réinsertion à forte intensité de main-d'œuvre qui profiteront également aux populations d'accueil. À cet égard, j'espère qu'il sera possible de dégager des synergies avec le programme de relèvement des populations locales que financera la Banque mondiale et avec le programme de création de « pôles de développement » financé par l'Union européenne.

22. Malgré les progrès accomplis, il reste énormément à faire. La CPJP a fait savoir qu'elle entendait s'associer au processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration, ce qui exigera des ressources supplémentaires. La vérification des combattants et les opérations de désarmement et de démobilisation dans le nord-est, pour lesquelles des fonds sont disponibles, n'ont pas encore commencé du fait des récents affrontements entre l'UFDR et la CPJP.

V. Réforme du secteur de la sécurité

23. La réforme du secteur de la sécurité n'a guère progressé ces six derniers mois, notamment à cause de l'impuissance du secrétariat national technique permanent qui a été chargé de coordonner l'action des ministères compétents, mais qui n'a pas encore défini de stratégie crédible et viable pour mener cette réforme. La stratégie en vigueur, mise en place en octobre 2009 puis révisée, comprend 10 projets distincts à peine financés par le Gouvernement, trop axés sur la réforme militaire et sans délais précis. La table ronde des partenaires tenue en juin 2011 n'a pas réuni de ressources supplémentaires pour financer les activités de réforme du secteur de la sécurité, alors même que les intéressés y voyaient un enjeu prioritaire.

24. À la demande de ma Représentante spéciale, tous les programmes de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de réforme du secteur de la sécurité en République centrafricaine ont été examinés du 18 au 22 juillet par une mission d'évaluation : elle a recommandé que le BINUCA renforce encore son rôle de facilitateur politique en s'impliquant davantage avec les principaux acteurs internationaux sur le terrain en vue de développer et d'exploiter les positions internationales sur des questions fondamentales ayant trait aux processus de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de réforme du secteur de la sécurité. Cette mesure doit garantir l'ouverture du processus à toutes les parties, ce qui étendra et étoffera l'objectif de sécurité à l'échelle du pays. Ma Représentante spéciale a insisté sur le fait qu'il importe de dégager un consensus national, auquel doivent s'associer non seulement le Gouvernement mais aussi d'autres grands acteurs nationaux sur un objectif ouvert à tous et une stratégie à moyen terme de

désarmement, de démobilisation, de réintégration et de réforme du secteur de la sécurité.

25. En août, le Ministre délégué à la défense, qui préside le Comité sectoriel de la réforme du secteur de la sécurité, a demandé au BINUCA de concourir à la relance de cette réforme, à la suite de quoi le BINUCA a proposé une feuille de route fixant des échéances et répartissant précisément les rôles et responsabilités entre les différents acteurs nationaux. Elle présente, pour chaque ministère participant à la réforme, une méthode pragmatique d'élaboration des stratégies débouchant sur une stratégie nationale globale. Ce document, qui envisage également les moyens d'unir les acteurs techniques et politiques participant à la réforme, doit encore être examiné par les autorités compétentes. Il faut que les autorités nationales et les partenaires internationaux renouent le dialogue afin d'instaurer la confiance mutuelle et d'assurer la crédibilité et la coordination de l'ensemble du processus de réforme du secteur de la sécurité.

VI. Situation socioéconomique

26. Avec l'appui de la Commission de consolidation de la paix, de la Banque mondiale, du PNUD et de la Banque africaine de développement, le Gouvernement centrafricain a organisé une table ronde des partenaires que le Gouvernement belge a accueillie les 16 et 17 juin à Bruxelles où a été présenté le deuxième document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (2011-2015). En tout, 9,8 milliards de dollars sont nécessaires à l'exécution du programme, y compris les projets régionaux d'infrastructure. Des consultations sont tenues à l'échelon national en vue de parachever le document de stratégie avec les parties prenantes nationales, dont l'Assemblée nationale. Il importe à présent que les autorités nationales tirent parti de cette rencontre et, avec leurs partenaires, en assurent le suivi d'assistance et d'appui.

27. Les tensions sociales qui couvaient dans la capitale se sont exacerbées. Le 3 août, sept retraités de l'armée et de la gendarmerie réclamant 31 mois d'arriérés de pension ont été arrêtés pour avoir saccagé le bureau du Médiateur national et pris en otages le Médiateur et l'Ambassadeur de l'Union européenne. En outre, des professeurs d'université mécontents ont fait la grève pour réclamer des arriérés de traitement et l'application d'un décret de mai 2006 qui modifie leur statut. Le 23 septembre, leur grève a été suspendue pour six mois à la suite d'un accord conclu avec le Gouvernement qui a permis d'apaiser les tensions et d'éviter une année blanche. Par ailleurs, le 28 septembre, la confédération nationale des syndicats a présenté au Ministre des transports une liste de revendications : a) paiement des arriérés de salaire; b) création d'un fonds indépendant pour le paiement des salaires; et c) amélioration de l'application des règles régissant tous les services publics. J'engage le Gouvernement et les syndicats à poursuivre un dialogue constructif en la matière.

28. Du 30 juin au 13 juillet, une mission du Fonds monétaire international (FMI) a visité le pays pour établir l'évolution de la situation économique et financière et débattre d'un programme à moyen terme qui pourrait bénéficier d'un dispositif relevant de la facilité élargie de crédit. La mission a constaté d'importantes dérives fiscales qui avaient abouti à l'accumulation d'arriérés de paiements intérieurs et extérieurs. Les autorités ont accepté de prendre des mesures de redressement avant

de reprendre l'examen du programme. Du 3 au 16 novembre, une autre mission du FMI s'est rendue dans le pays pour engager des consultations au titre de l'article IV des Statuts du FMI et faire le point avec le Gouvernement de la mise en œuvre des mesures de redressement.

29. Le Gouvernement a fait savoir qu'il était résolu à renforcer la transparence et le principe de responsabilité dans la gestion des fonds publics. Le 8 août, le Premier Ministre a mis sur pied une commission chargée de l'audit de la fonction publique, en collaboration avec la Cour des comptes. Le 10 septembre, à la clôture du premier séminaire national sur les finances publiques, le Président Bozizé a préconisé la transparence dans l'élaboration des budgets et la gestion des deniers publics et s'est dit fermement déterminé à combattre la corruption en poursuivant tout contrevenant. Le 8 octobre, il a limogé le Directeur général du Trésor, qui aurait ralenti les enquêtes sur le détournement de fonds publics.

VII. Situation humanitaire

30. Pendant la période à l'examen, la situation humanitaire a été marquée par de nouvelles vagues de déplacements de civils fuyant les violences dans plusieurs régions du pays. En septembre, les affrontements entre l'UFDR et la CPJP dans les préfectures de Vakaga et de la Haute-Kotto ont déplacé 15 000 personnes. Début août, des heurts entre villageois et bergers dans la préfecture d'Ouham, avaient fait fuir 2 500 personnes.

31. D'après une étude des déplacements dans le pays que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a menée d'avril à septembre, la République centrafricaine compterait aujourd'hui 169 500 victimes de déplacement : ce chiffre comprend les 103 000 déplacés et les 66 500 rapatriés (anciens déplacés et réfugiés) rentrés dans des préfectures où la situation est précaire et instable, principalement dans le nord-ouest, et qui ont toujours besoin d'une aide humanitaire. De plus, 17 750 réfugiés de pays voisins sont encore en République centrafricaine.

32. L'accès aux populations vulnérables de la préfecture de Bamingui-Bangoran s'est amélioré, mais l'accès à la préfecture de Vakaga et à celles du sud-est reste très limité et précaire en raison du banditisme persistant et de la menace de l'ARS, notamment des risques d'enlèvement et de pillage. Dans ces régions, une poignée d'organisations non gouvernementales fournissent une aide humanitaire à distance.

33. L'ONU a fait le maximum pour améliorer la situation humanitaire. Le Programme alimentaire mondial (PAM) a aidé, par des aliments essentiels, 278 000 personnes vulnérables et victimes de conflits, dont 231 500 écoliers, 16 900 déplacés, 14 000 réfugiés, 6 000 malades du VIH/sida, 5 000 enfants de moins de 5 ans souffrant de malnutrition et 3 900 femmes enceintes ou allaitantes.

34. Face au choléra, qui s'est déclaré en septembre dans les préfectures de Lobaye et d'Ombella-M'poko, le Gouvernement et les partenaires de développement, dont l'ONU, ont créé un comité d'urgence chargé de coordonner l'endiguement de la maladie, notamment une campagne de communication visant les foyers en zones tant rurales qu'urbaines. Des centaines de bénévoles ont été mobilisés par le Gouvernement et la société civile pour faire du porte-à-porte auprès des familles.

35. L'aide humanitaire pour la République centrafricaine souffre d'un sous-financement chronique. Sur les 139 millions de dollars demandés pour le pays par la

procédure d'appel global pour 2011, seuls 58 millions de dollars avaient été réunis à la fin d'octobre 2011, soit moins de 41 % des besoins estimés. Les domaines les plus sous-financés sont le relèvement rapide (financé à 12 %), l'assistance multisectorielle aux réfugiés (financée à 12 %), la protection (financée à 19 %) et la santé (financée à 20 %). En 2011, le Fonds humanitaire commun pour la République centrafricaine n'a mobilisé que 8,2 millions de dollars contre 11,4 millions de dollars en 2010.

VIII. Activités opérationnelles à l'appui du relèvement et du développement

36. Pendant la période considérée, les projets d'éducation menés en partenariat avec le Ministère de l'éducation et les organisations non gouvernementales par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont permis à 159 740 enfants, dont 61 993 filles, de rentrer à l'école primaire. Jusqu'à présent en 2011, 177 salles de classe ont été rénovées ou construites et 10 espaces d'apprentissage sûrs mis en place, garantissant ainsi la sécurité de 800 préscolaires. De plus, faute d'enseignants qualifiés, l'UNICEF a formé 1 178 parents-enseignants.

37. Dans le cadre du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté 2011-2015, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a aidé le Gouvernement à élaborer la composante agricole du deuxième volet de son programme de revitalisation économique. D'importants créneaux ont été recensés pour le développement de l'agriculture et la FAO a aidé le Gouvernement à élaborer une stratégie pour le développement rural, l'agriculture et la sécurité alimentaire.

38. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a aidé à l'établissement des documents et aux activités de promotion nécessaires aux préparatifs du recensement général de la population et de l'habitat prévu pour 2013. Il a également appuyé la réalisation de la quatrième enquête en grappes à indicateurs multiples qui a révélé qu'en 2011, 5,9 % de la population, contre 6,2 % en 2010, était séropositive ou avait le sida, preuve que l'infection se stabilise peu à peu.

IX. Droits de l'homme et état de droit

39. Depuis mon dernier rapport, et malgré les efforts du BINUCA et des partenaires internationaux, la situation des droits de l'homme est restée très préoccupante. Le BINUCA a fait état de plusieurs actes de violence perpétrés contre des civils par les forces de sécurité et de défense, notamment des exécutions extrajudiciaires. Dans les zones dominées par des groupes armés, les exactions sont fréquentes, notamment les harcèlements et l'extorsion infligés à la population aux postes de contrôle. Ma Représentante spéciale effectue un examen approfondi de la situation des droits de l'homme dans le pays en consultation avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), afin de recommander des mesures susceptibles d'améliorer l'action en la matière.

40. Le BINUCA a continué de tenir, pour les forces de sécurité et de défense, des séances de formation sur l'état de droit, les droits de l'homme et le droit international humanitaire. Il a également organisé, à l'intention de 42 membres de la

société civile et d'organisations locales, dont 7 femmes, un programme de formation sur la surveillance de la situation des droits de l'homme et des atteintes à ces derniers.

41. Deux importantes questions relatives aux droits de l'homme continuent d'exiger l'attention des autorités nationales. D'abord, un nombre croissant de personnes sont lynchées sous prétexte de sorcellerie. Il s'agit surtout de marginaux, dont des veuves, des enfants des rues et des orphelins. Ensuite, plusieurs missions de surveillance du respect des droits de l'homme ont souligné que la mutilation génitale des filles persistait, particulièrement dans la préfecture d'Ouaka. Le BINUCA a également constaté la persistance des violences sexuelles et conjugales, en particulier dans les préfectures d'Ouham et d'Ouham-Pendé. Les pressions familiales empêchent souvent les victimes d'accéder à la justice.

42. C'est pourquoi le BINUCA a facilité les consultations nationales sur les violences sexuelles et sexistes en vue de la réunion au sommet des chefs d'État de la région des Grands Lacs qui aura lieu en décembre 2011 à Kampala avec l'appui du bureau du HCDH pour cette région. Le BINUCA a également obtenu du Fonds central pour les interventions d'urgence un financement d'appui à un programme de partenariat entre une ONG locale et une ONG internationale pour la fourniture d'assistance médicale, psychosociale et juridique aux victimes de violences sexuelles et sexistes, notamment commises par l'ARS, dans la ville de Bangassou, préfecture de Mbomou.

43. Le BINUCA a collaboré avec le Gouvernement à des activités de coopération technique et mis en œuvre des programmes visant à renforcer les moyens des institutions et autorités nationales, ainsi que des organisations de la société civile, même dans les zones reculées. Il a fourni aux autorités nationales des conseils techniques et un soutien financier pour la rédaction de leurs rapports périodiques sur la mise en œuvre du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

44. Concernant l'état de droit, le Président Bozizé a convoqué en juillet le Conseil supérieur de la magistrature et annoncé des nominations et des remaniements, longtemps attendus, dans la magistrature de plusieurs circonscriptions. La période à l'examen a également été marquée par le procès de deux journalistes inculpés d'incitation à la haine et à la désobéissance civile puis condamnés pour avoir diffamé le Ministre délégué chargé de la défense nationale qu'ils avaient accusé d'avoir détourné des fonds destinés aux pensions militaires de retraite. Ce procès a soulevé la question de la liberté de la presse dans le pays et s'est conclu par une décision qui fera date car elle a rejeté les accusations pénales et réaffirmé que la loi de 2005 sur la liberté de communication, qui dépénalise les délits de presse, prime le Code pénal.

45. Le projet du PNUD pour le renforcement de l'état de droit a continué d'appuyer la mise en œuvre du plan décennal national pour la réforme du système judiciaire. Afin de rapprocher la justice de la population, le PNUD a aidé à la mise en place de 12 tribunaux mobiles qui ont siégé du 25 juillet au 26 septembre dans les préfectures d'Ouham, d'Ouham-Pendé, de Kémo et de Nana-Grébizi, et rendu des décisions concernant 460 personnes, dont 115 femmes. Il a également appuyé l'élaboration d'outils de travail pour l'établissement systématique de rapports sur les audiences et fourni un soutien logistique aux tribunaux régionaux de Paoua,

Bocaranga et Batangafo. Enfin, il a réparé ou construit 2 postes de police, 5 centres de détention, 5 tribunaux et 3 maisons du droit dans différentes parties du pays.

46. Le PNUD a aidé le Bureau du Premier Ministre chargé de la décentralisation et de la régionalisation à organiser un atelier national de validation des projets de loi et de règlement qui constitueront le cadre juridique de la décentralisation et qui devraient être soumis sous peu au Conseil des ministres et à l'Assemblée nationale pour approbation. En partenariat avec l'Union européenne, la France et l'Union interparlementaire, il a par ailleurs aidé l'Assemblée nationale à organiser un atelier visant à renforcer les capacités de représentation et de législation.

47. Les activités du BINUCA dans le domaine pénitentiaire ont été axées sur la participation des citoyens au contrôle du respect des droits des délinquants et sur la facilitation de la réinsertion sociale des anciens détenus. Les 30 et 31 août, le BINUCA a recruté et formé un premier groupe de 20 volontaires, dont 6 femmes, parmi les habitants des alentours de la prison de Bossembélé (préfecture d'Ombella-M'Poko), avec l'intention d'étendre la formation à d'autres collectivités. En octobre, le PNUD et le BINUCA ont formé 30 greffiers et membres du personnel pénitentiaire, dont 7 femmes, au droit et aux principes des droits de l'homme et à leur respect dans la gestion des prisons.

X. Protection des enfants

48. Des enfants sont toujours associés aux activités des groupes armés centrafricains ayant signé l'Accord de paix global de Libreville (l'UFDR, le FDPC et le Mouvement des libérateurs centrafricains pour la justice), ainsi qu'à celles de la CPJP et des milices d'autodéfense. Des enfants auraient été employés par la CPJP et l'UFDR lors des heurts qui ont opposé les deux groupes en septembre. Le 14 juillet, les membres d'une mission conjointe de l'UNICEF, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et du Conseil danois pour les réfugiés ont rencontré à Akroussoulbak les dirigeants de la CPJP, constaté la présence dans ses rangs d'environ 75 enfants et engagé la négociation d'un plan d'action visant à mettre fin au recrutement et à l'emploi d'enfants. Le 19 octobre, l'APRD et l'ONU ont adopté un plan d'action aux mêmes fins, conformément à la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité. Le 20 novembre, la CPJP a signé un document semblable, en la présence de ma Représentante spéciale pour le sort des enfants en temps de conflit armé, Radhika Coomaraswamy.

49. L'équipe spéciale de surveillance et d'information sur les atteintes graves aux droits des enfants touchés par les conflits armés en République centrafricaine a été créée le 27 juillet conformément à la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité. Ses membres sont le BINUCA, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le PNUD, le FNUAP, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'UNICEF et le PAM. En plus de recueillir et d'analyser des informations sur les atteintes aux droits des enfants touchés par les conflits armés, elle mène depuis sa création une action de communication essentielle auprès du Gouvernement et des groupes armés afin de faire cesser ou de prévenir ces atteintes. Cela a contribué à l'inclusion, dans le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, de dispositions sur la ratification des deux protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant respectivement l'implication

d'enfants dans les conflits armés et la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants.

50. Les droits de l'enfant ont fait des progrès pendant la période considérée. Le 18 juillet, le Premier Ministre a lancé les activités du Conseil interministériel pour la protection de l'enfance où l'équipe spéciale de surveillance et d'information a un statut consultatif et qui promouvra les droits de l'enfant auprès du Gouvernement et fournira à celui-ci et à l'équipe spéciale un cadre de dialogue régulier sur les atteintes aux droits des enfants.

51. Avec l'appui de l'UNICEF, du PNUD, du FNUAP, du HCR et du BINUCA, le Ministère de l'administration du territoire et de la décentralisation a organisé la toute première conférence nationale sur l'enregistrement des naissances. Depuis août, les membres du comité assurant le suivi de la conférence aident le Gouvernement à mettre en œuvre les engagements pris à la conférence pour la promotion et l'amélioration de l'enregistrement des naissances.

52. Depuis juin, à Bangui et dans cinq préfectures (Bamingui-Bangoran, Haut-Mbomou, Mambéré-Kadéï, Nana-Grébizi et Nana-Mambéré), l'UNICEF, le BINUCA et le HCDH ont organisé, à l'intention des forces de sécurité et de défense de la MICOPAX et des représentants de la société civile, plus de 10 programmes de formation aux droits de la femme et de l'enfant. En outre, l'UNICEF a tenu à Obo, pour les membres des Forces de défense populaires de l'Ouganda, une formation portant sur les six violations graves et le code de conduite militaire.

XI. Activités de la Commission de consolidation de la paix

53. Une délégation de la Commission de consolidation de la paix s'est rendue en République centrafricaine du 10 au 15 octobre afin d'y évaluer les progrès en la matière et de rencontrer les principaux intervenants nationaux et internationaux. Au cours de la visite, le Gouvernement a présenté à la délégation des informations actualisées sur l'achèvement du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, sur lequel pourra se fonder l'apport futur de la Commission au pays, une fois terminé, fin 2011, le Cadre stratégique pour la consolidation de la paix en République centrafricaine. La Commission a également encouragé les autorités à prendre toutes les mesures qui s'imposaient pour mettre en œuvre les fermes engagements pris par le nouveau Gouvernement, en particulier les réformes électorales et le programme de désarmement, démobilisation et réintégration. Les autorités nationales ont assuré à la mission qu'elles étaient déterminées à tenir ces engagements ainsi que ceux pris dans les domaines de la bonne gouvernance, de la lutte contre la corruption et de l'état de droit, notamment la réforme du système judiciaire. Dans son rapport de mission, la délégation de la Commission a formulé des conclusions et des recommandations concernant la situation dans la région, l'importance de progresser rapidement et fermement dans la réintégration des combattants après le désarmement et la démobilisation, l'élaboration d'une stratégie nationale pour le secteur de la sécurité, et le renforcement des relations avec le FMI.

XII. Fonds pour la consolidation de la paix

54. La mise en œuvre des 14 projets financés grâce à la deuxième allocation de 20 millions de dollars fournie par le Fonds pour la consolidation de la paix dans le cadre du plan des priorités de consolidation de la paix a constamment progressé et le taux d'achèvement des projets au 30 septembre était estimé à 30 %. Huit organismes, fonds et programmes des Nations Unies, à savoir la FAO, le PNUD, l'UNESCO, le FNUAP, l'UNICEF, le HCR, l'UNOPS et le PAM ont mené, avec leurs partenaires nationaux, des activités de désarmement, démobilisation et réintégration, de réforme du secteur de la sécurité pour l'état de droit et la bonne gouvernance, et sur l'obtention de dividendes de la paix dans les régions touchées par les conflits.

55. On peut mentionner à ce titre : le renforcement des capacités de 89 associations de femmes concernant les activités génératrices de revenus (FNUAP), la distribution de 3 500 exemplaires des nouveaux codes pénal et de procédure pénale et la formation de 28 magistrats (PNUD et HCR), et celle de travailleurs sociaux du secteur public et d'employés de deux organisations non gouvernementales nationales (30 personnes) dans le domaine de l'aide psychosociale et juridique aux délinquants mineurs et aux délinquantes (UNICEF et PNUD). Le PNUD a de plus établi, en zone rurale, cinq institutions de microfinancement, qui bénéficient à 10 837 personnes.

XIII. Intégration et vision commune des Nations Unies concernant la République centrafricaine

56. Le BINUCA est un bureau intégré depuis janvier 2010. Tous les éléments de la présence des Nations Unies dans le pays se sont entendus pour consolider la paix par un ensemble de priorités exposées dans le cadre stratégique intégré pour 2011 et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et la consolidation de la paix, pour 2012-2016, qui est étroitement aligné sur le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Le BINUCA et l'équipe de pays des Nations Unies ont élaboré des plans d'action comprenant les ressources voulues pour les grands axes du Plan-cadre : a) consolidation de la paix, bonne gouvernance et état de droit; b) investissements en capital humain et lutte contre le VIH/sida; et c) promotion du développement durable et viable. Des cadres de suivi et d'évaluation ont aussi été élaborés pour apprécier les progrès réalisés vers les buts fixés.

XIV. Observations et recommandations

57. La République centrafricaine se trouve à un stade critique. Le nouveau Gouvernement a fait part de sa volonté de consolider la paix et s'est engagé à répondre par un programme complet aux difficultés restantes. Cependant, l'absence de marge de manœuvre pour l'opposition a aggravé la tension dans le pays. Le respect de la liberté d'expression et de réunion, de l'état de droit et des institutions nationales est indispensable à la démocratie. Je me réjouis de l'intention du Gouvernement d'adopter une démarche politique globale pour la réforme du code électoral et d'établir un organe permanent chargé d'organiser les élections futures. Cela devrait contribuer à rendre confiance aux intervenants nationaux.

58. Je me réjouis également des progrès importants du désarmement et de la démobilisation des ex-combattants dans le nord-ouest. Mener ce processus à bien, en particulier la réintégration durable des ex-combattants, est essentiel à la sécurité et à la stabilité du pays. La réponse de la communauté internationale devrait être proportionnelle aux efforts du Gouvernement. J'exhorte derechef les autorités nationales à élaborer une stratégie crédible et réaliste de réforme du secteur de la sécurité, et les partenaires bilatéraux du pays à soutenir le programme de désarmement, démobilisation et réintégration et à aider le Gouvernement à contribuer à améliorer l'efficacité, la responsabilité et la transparence de ses institutions de sécurité et de ses organes de contrôle.

59. Je constate avec inquiétude que les affrontements récents entre groupes armés ont eu de graves répercussions sur la situation humanitaire et la sécurité. Je me réjouis de l'accord de cessez-le-feu du 8 octobre et j'invite à l'appliquer intégralement. La CPJP doit adhérer sans retard à l'Accord de paix global de Libreville. Il importe que tous les groupes armés continuent d'appliquer cet accord et cessent de s'en prendre aux civils et de commettre des violences. Ma Représentante spéciale renforcera l'appui du BINUCA à l'application effective de l'Accord de Libreville ainsi que d'autres accords de suivi.

60. La présence du chef rebelle tchadien, Baba Laddé, sur le territoire de la République centrafricaine menace gravement la sécurité et les efforts de consolidation de la paix. J'encourage le Gouvernement de la République centrafricaine à approcher le Gouvernement tchadien et à intensifier ses efforts pour appuyer les négociations entre le Tchad et le chef rebelle. Le BINUCA continuera d'appuyer les efforts du Gouvernement à cet égard.

61. Je reste préoccupé par les violations des droits de l'homme et les exactions commises, en particulier dans les zones de conflit, et par l'impunité dont jouissent les auteurs de ces crimes. J'exhorte les autorités nationales à veiller à ce que les auteurs d'atteintes aux droits de l'homme, notamment les membres des forces de sécurité et de défense et de groupes armés, aient à répondre de leurs actes. Cela est essentiel si l'on veut remédier à l'impunité et empêcher de nouvelles atteintes à ces droits. Avec les organisations nationales des droits de l'homme, le BINUCA continuera de surveiller de près la situation de ces droits dans le pays, d'en rendre compte et d'aider les intéressés à assurer la protection et la promotion de ces droits. J'encourage le Gouvernement de la République centrafricaine et ses partenaires internationaux à soutenir au maximum le système de justice du pays.

62. Je me réjouis de la signature d'un plan d'action mettant fin au recrutement et à l'utilisation des enfants par l'APRD et la CPJP. J'encourage fermement tous les autres groupes armés répertoriés (voir S/2011/241 et A/65/820-S/2011/250) à signer des plans d'action semblables. La place des enfants est à l'école et non dans les groupes armés. Je constate avec inquiétude que les milices d'autodéfense continuent de recruter et d'utiliser des enfants. J'exhorte donc le Gouvernement à user de son influence sur elles pour que ces enfants soient démobilisés, et à signer un plan d'action avec l'ONU.

63. Malgré tous les efforts encourageants du Gouvernement et des organisations de la société civile, les femmes restent victimes de graves discriminations. J'invite à nouveau le Gouvernement et l'Assemblée nationale à accélérer l'adoption du code de la famille révisé, qui sera un grand progrès vers la consécration de l'égalité des sexes dans la législation nationale. J'invite également le Gouvernement et les autres

intervenants nationaux à prendre encore, avec le soutien des partenaires internationaux, des mesures pour augmenter la participation des femmes à la politique, y compris au Gouvernement et à l'Assemblée nationale.

64. Je me réjouis des initiatives et des promesses récentes du Gouvernement pour promouvoir la bonne gouvernance, en particulier dans la gestion des finances publiques et des ressources naturelles, et pour lutter contre la corruption endémique, qui rebute fortement les partenaires et les investisseurs. J'encourage le Gouvernement à faire davantage appel aux institutions de Bretton Woods. Leur assistance est essentielle à la revitalisation de l'économie et au développement du pays.

65. Je tiens à remercier de leurs contributions les organisations régionales et internationales – la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, l'Union africaine, l'Union européenne et l'Organisation internationale de la Francophonie – ainsi que les partenaires bilatéraux de leur appui sans faille à la République centrafricaine. Je salue également la Commission de consolidation de la paix pour l'attention constante qu'elle apporte au pays.

66. Le mandat du BINUCA expirera le 31 décembre 2011. Vu le rôle moteur qu'il est appelé à jouer dans le processus de consolidation de la paix et de réconciliation et vu la nécessité de continuer à apporter à la République centrafricaine l'appui intégré du système des Nations Unies face à sa tâche difficile de consolidation de la paix et à la suite de consultations avec le Gouvernement centrafricain, je voudrais recommander que le mandat du BINUCA, approuvé par le Conseil de sécurité dans une déclaration de son président (S/PRST/2009/5) soit prolongé d'un an, jusqu'au 31 décembre 2012. Dans l'année qui vient, le BINUCA continuera à s'acquitter de son mandat en étroite coopération avec les autorités nationales et les partenaires de la République centrafricaine, en se concentrant sur la réconciliation, la poursuite du programme de désarmement, démobilisation et réintégration, le rétablissement de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire national, la réforme du secteur de la sécurité et la promotion de l'état de droit, de l'égalité des sexes et des droits de l'homme.

67. Je voudrais, pour conclure, féliciter le personnel du BINUCA pour son dévouement et pour son labeur dans un environnement difficile, sous la direction de ma Représentante spéciale, Margaret Vogt, ainsi que l'équipe de pays des Nations Unies pour ses immenses efforts d'appui à la consolidation de la paix en République centrafricaine.